

GREEN CLUB S.A.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET REGLEMENT DU CLUB

Ouverture du Club

1. Le Green Club SA, ci-après le Club, est un centre de sport privé ; il est ouvert aux ayants droit :
 - lundi au vendredi de 8 heures à 22.15 heures.
 - samedi et dimanche de 8.45 heures à 20.15 heures.
 - veilles de jours fériés et jours fériés de 8 heures à 21.15 heures.
 - la piscine est fermée 2 semaines par année, en été.
 - le Club est fermé les 24, 25, 31 décembre et 1^{er} janvier de chaque année.
 - le Club se réserve le droit de changer les horaires en tout temps.

Accès au Club

2. Les ayants droit accèdent au Club et utilisent ses installations sur présentation de l'un des documents d'accès suivant, en cours de validité :
 - carte individuelle nominative
 - carte d'accès octroyée par une société ayant passé une convention avec le Club (carte société)
 - carte journalière acquise à la réception ou carte d'invité

ou par le paiement d'un droit d'accès à un cours organisé par un professeur agréé par le Club ainsi que par le paiement d'un stage organisé par le Club.

L'acquisition d'un abonnement donne à l'utilisateur le droit d'accéder au Club et d'en utiliser les installations conformément à son titre.

La Direction se réserve le droit discrétionnaire de refuser de vendre une carte d'accès à une personne qui en fait la demande, respectivement de renoncer à vendre une nouvelle carte à une personne qui en fait la demande. Le refus n'est pas motivé.

3. Par l'acquisition de l'un des documents d'accès ou le paiement d'un droit d'accès à un cours, l'utilisateur s'engage à respecter le présent règlement, les indications affichées dans l'enceinte du Club ainsi que les règles, directives et tarifs en vigueur, réputés faire partie intégrante du présent règlement.
Il s'engage également à le faire respecter par les mineurs et les invités qui l'accompagnent.
4. La Direction se réserve en tout temps le droit discrétionnaire de refuser l'accès au Club à toute personne qui ne respecte pas le règlement ou dont la conduite est inopportune dans le Club comme

à ses abords (par exemple son parking). Dans les cas graves, la Direction se réserve le droit de refuser à titre définitif l'accès au Club à la personne concernée.

5. Par le simple fait de pénétrer dans l'enceinte du Club et de jouir de ses installations, les utilisateurs garantissent que leur état de santé leur permet de pratiquer normalement leur sport et d'utiliser les installations sans danger pour eux-mêmes, ni pour des tiers ; ils confirment par ailleurs ne pas souffrir de maladies contagieuses pouvant mettre en péril la santé, ou importuner de toute autre manière les autres utilisateurs. Les représentants légaux des mineurs accédant au Club prennent le même engagement à l'égard du Green Club S.A. pour les mineurs dont ils ont la responsabilité.
6. L'accès au Club des personnes mineures se fait sous l'entière responsabilité des parents ou adultes qui les accompagnent.
7. La présentation spontanée à la réception du document visé à l'article 1 est obligatoire à chaque visite du Club. Sur présentation du titre d'accès, l'utilisateur recevra les codes des portes d'accès aux installations auxquelles il a droit en fonction notamment de son âge. Les codes d'accès sont modifiés au moins une fois par jour.

Tarifs et paiement

8. Les prix de nos produits sont affichés en Francs Suisses. Les transactions sont effectuées en CHF.
9. Pour le premier abonnement, il est considéré comme conclu une fois les conditions générales acceptées et payé à la réception avec les justificatifs valides si besoin. Pour la réinscription, sur place ou en ligne, il ne sera pas obligé d'accepter les conditions générales qui sont affichées à l'entrée du Club en tout temps.
10. Les abonnements et les réservations des terrains sont payables d'avance.

Modes de paiement et protection des données

11. Les paiements par cartes de crédit, de débit et Twint sont effectués sur le site sécurisé de Saferpay de Worldline Suisse SA. Vous serez automatiquement redirigé vers leur site lors de la validation de votre commande. Aucune information concernant votre carte de crédit ne sera demandée, ni enregistrée sur notre site.
12. Nous nous engageons à respecter votre vie privée et à traiter vos données personnelles dans la plus stricte confidentialité conformément au RGPD et à la LPD Suisse. Les données de nos clients et des utilisateurs de nos systèmes de réservation ne sont pas divulguées à d'autres entités. Nous utilisons vos données de contact (téléphone, email) pour vous contacter et pour envoyer nos newsletters (e-mailings). À tout moment, vous pouvez vous désinscrire de notre liste de newsletters en cliquant sur le lien situé au bas de la newsletter. Pour analyser le trafic effectué sur ce site Internet nous utilisons Google Analytics.
13. Par votre inscription en tant qu'utilisateur de notre système de réservation, vous acceptez que votre nom et votre prénom apparaissent dans la liste des utilisateurs du système et dans les

tableaux de réservation. Vous acceptez également qu'un email de confirmation vous soit envoyé lors d'une réservation ou lors d'une annulation.

14. Les employés et sous-traitants de la société Green Club SA n'ont accès à vos données que dans la mesure nécessaire pour l'accomplissement des finalités.
15. Conformément au RGPD, et, dans une certaine mesure à la LPD, vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer en nous adressant un courriel à info@green-Club.ch.

Annulations, échanges, réclamations

16. Dès la conclusion d'un contrat, il n'y a plus de possibilité d'annulation ou d'échange. Nos contrats ne comprennent aucune clause de renouvellement tacite. A l'achat d'un bon cadeau, il n'y a plus de possibilité d'annulation ou d'échange. Les réclamations sont à envoyer à :

Green Club S.A., Chemin des Epinettes 1, Romanel-sur-Lausanne ou par email à : info@green-Club.ch

17. Le Club se réserve le droit de modifier les tarifs, les règles et les conditions générales de vente à tout moment. Les modifications peuvent inclure, sans s'y limiter, les tarifs d'adhésion, les frais d'utilisation des installations, les horaires d'ouverture, les règles de conduite et toute autre disposition pertinente.

Les membres seront informés de toute modification par le biais de notifications affichées dans les locaux du Club, par courrier électronique ou tout autre moyen jugé approprié par la direction du Club. Il incombe aux membres de consulter régulièrement les communications du Club pour être informés des éventuelles modifications.

En continuant à utiliser les installations et les services du Club après toute modification, les membres acceptent et reconnaissent les nouveaux tarifs, règles et conditions générales de vente.

La direction du Club s'efforcera de fournir des notifications préalables des modifications, mais se réserve le droit de les mettre en œuvre immédiatement si nécessaire.

Procédures en cas d'absence prolongée

18. Abonnement individuel : en cas de maladie, d'accident, de grossesse ou de service militaire, d'une durée de plus de 30 jours, attestée par un certificat relatif à la cause de l'absence, ou en cas de déplacements professionnels à l'étranger, d'une durée de plus de 30 jours, attestés par l'employeur, la période d'abonnement pourra être compensée par une note de crédit lors du renouvellement, pour autant que la carte de membre et les justificatifs soient déposés à la réception du Club dans la première semaine d'interruption. En cas de non-renouvellement du contrat, la période d'abonnement pourra être prolongée, pour autant que la demande de prolongation soit faite dans la première semaine d'interruption. En cas d'incapacité totale de reprendre une activité physique, la période d'abonnement pourra être remboursée, pour autant que la demande de remboursement soit faite dans la première semaine d'interruption. Chaque cas sera étudié par la direction.

19. **Abonnement société** : en cas de maladie, d'accident, de grossesse ou de service militaire, d'une durée de plus de 90 jours, attestée par un certificat relatif à la cause de l'absence, ou en cas de déplacements professionnels à l'étranger, d'une durée de plus de 90 jours, attestés par l'employeur, la période d'abonnement pourra être remboursée, pour autant que la demande de remboursement soit faite dans la première semaine d'interruption. Chaque cas sera étudié par la direction.

Réservations des terrains de tennis, squash, badminton et padel

20. La pré-réservation est possible jusqu'à 6 jours à l'avance (y compris samedi-dimanche) pour les membres du Club.

21. Les réservations se font au nom du joueur. Les réservations doivent correspondre aux joueurs présents sur le court.

22. Les joueurs doivent se présenter à la réception du Club avant le début de la partie.

23. Les joueurs paient directement leur location à la réception à l'arrivée au Club.

24. Les réservations non honorées, non payées ou qui n'auraient pas été décommandées au moins 24 heures avant l'horaire annoncé sont facturées. Le Club se réserve le droit de facturer des frais administratifs en sus.

25. Le prix des locations de courts, des contrats, des cours d'Aquabike ainsi que des autres activités sont aux tarifs applicables dans le Club à ce jour. Ils peuvent être modifiés en tout temps par le Club.

26. Le règlement des réservations peut être modifié à tout moment par le Club.

Parking

27. Il est interdit de stationner un véhicule hors du parking prévu à cet effet, et plus particulièrement dans l'allée d'accès à l'entrée principale du Club.

28. Les places réservées aux handicapés sont destinées en tout temps à l'usage exclusif de ces personnes.

29. La vitesse des véhicules dans le parking doit être adaptée à la configuration des lieux et tenir compte de la présence de piétons et en particulier d'enfants.

Tenue, hygiène et bienséance

30. Les utilisateurs doivent pratiquer leur sport dans une tenue correcte et appropriée.

31. La douche est obligatoire avant d'accéder à la piscine.

32. Les indications affichées concernant les chaussures à utiliser ont force obligatoire.

33. Il est obligatoire de nettoyer les semelles de ses chaussures en quittant les terrains de tennis extérieurs.
34. Le port de chaussons est obligatoire dans les vestiaires, dans la zone wellness (spa / hammam / sauna) ainsi qu'à la piscine.
35. Les activités à torse nu en salle et sur les terrains de jeux sont interdites.
36. Il est interdit d'entrer dans le hammam, la zone humide des vestiaires, dans les salles de cardio, musculation, piscine et aérobic avec des chaussures d'extérieur, baskets sales, chaussures de ville ou des chaussures sales.
37. Les clients se rendant au restaurant sont priés d'y pénétrer dans une tenue adéquate.

Tennis extérieurs

38. Il est obligatoire de broser les tennis extérieurs et halle 1 à la fin de chaque partie. Cette opération doit être exécutée, par le ou les utilisateurs, pendant l'heure réservée.

Enfants de moins de 16 ans

39. L'accès aux salles de cardio, musculation, aérobic, piscine et zone wellness (spa / hammam / sauna) n'est pas autorisé aux mineurs de moins de 16 ans.
40. Les enfants de moins de 16 ans accompagnés peuvent utiliser la piscine ou participer à un cours en salle d'aérobic mais ne peuvent pas utiliser les appareils de cardio et musculation, ni la zone wellness (spa / hammam / sauna).

Casiers

41. Les casiers loués sont restitués en parfait état de propreté à l'échéance de la location. Par ailleurs, le Club se réserve la possibilité de vider un casier en cas de force majeure.
42. Les casiers gratuits sont destinés à une utilisation journalière. Le Club se réserve la possibilité de vider tout casier occupé à la fermeture du Club
43. Les casiers sont exclusivement destinés à contenir des effets de sport et personnels non dangereux ni toxiques ou périssables.

Valeurs

44. Le Club n'est pas responsable des effets personnels et des valeurs des utilisateurs déposés dans les vestiaires, les casiers ou toute autre partie du Club autre que la réception.
45. Le Club ne couvre pas ses utilisateurs contre les risques d'accident. Dès lors, il incombe à chaque utilisateur de se prémunir à titre personnel contre le risque d'accident.

Réglementation annexe

46. Les indications affichées dans l'enceinte du Club complètent le présent règlement et sont réputées en faire intégralement partie, même lorsqu'elles ont été établies postérieurement à ce dernier. Elles sont réputées connues de tout utilisateur dès leur affichage.

La Direction